

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 8 juillet 2022

**N° CP-2022-7-2-2**

**N° applicatif 4134**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions  
énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Service de l'eau

#### **Service consulté**

## **AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ANNÉE 2021 AVEC RIVIÈRES DE HAUTE ALSACE**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée en 2021 avec Rivières de Haute Alsace pour la maintenance semi-lourde du canal du Rhône au Rhin déclassé et les barrages du Haut-Rhin, suite à des ajustements de l'enveloppe initiale sans modification de cette dernière, et d'autoriser le Président à la signer.

La Collectivité européenne d'Alsace a signé pour l'année 2021 une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Rivières de Haute Alsace pour effectuer les travaux d'entretien et de maintenance semi-lourde sur les ouvrages hydrauliques du Haut-Rhin dont elle est propriétaire (Canal du Rhône au Rhin et barrages).

Cette convention porte sur 400 000 € d'investissement pour 2021, dont 100 000 € pour le canal du Rhône au Rhin, et dont le détail figure ci-après :

Ouvrage	libellé de l'opération	montant prévision.
		TTC
<b>BARRAGES</b>	Amélioration des dispositifs mécaniques	34 800,00
	Optimisation des dispositifs tonométriques	36 000,00
	Optimisation des dispositifs d'auscultation	26 400,00
	Etudes en vue des travaux sur l'ensemble des ouvrages	30 000,00
	Travaux complémentaires sur le déversoir du barrage du petit Neuweiher	40 000,00
	Travaux sur le déversoir du barrage de l'Altenweiher	36 000,00
	Raccordement électrique du batardeau amont Kruth	4 800,00
	Etudes préliminaires avant travaux	50 000,00
	Petits travaux divers	42 000,00
<b>Canal RRD</b>	Canal du Rhône au Rhin déclassé : Travaux de remise en état des écluses	30 000,00
	Canal du Rhône au Rhin déclassé : Travaux de remise en état des chemins de halage	70 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>400 000,00</b>

Les crédits consommés par Rivières de Haute Alsace sur ces différentes rubriques à mi 2022 conduisent à revoir la répartition de l'enveloppe globale, en fonction du caractère plus ou moins prioritaire de certaines opérations et du degré d'avancement de certaines autres par rapport au montant inscrit dans la convention.

Il vous est donc proposé la nouvelle répartition selon le tableau ci-dessous :

Ouvrage	Opération	montant initial (conv. 2021) (col0)	consommation (col1)	reste à réaliser (col2)	montant réaffecté (col3)	montant 2022: (col4)=(col2)+(col3)	Montant résultant de l'avenant n°1 (col5)=(col0)+(col3)
<b>Canal RRD</b>	travaux de coupe sélectives et remise en état des chemins de halage	100 000,00 €	65 252,28 €	34 747,72 €	42 252,28 €	77 000,00 €	142 252,28 €
<b>BARRAGES</b>	Travaux divers sur les barrages	42 000,00 €	10 356,08 €	31 643,92 €	-780,68 €	30 863,24 €	41 219,32 €
	Etudes préliminaires avant travaux sur les barrages	50 000,00 €	480,00 €	49 520,00 €	-49 520,00 €	0,00 €	480,00 €
	Travaux de raccordement électrique du barrage intermédiaire à Kruth	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	-4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
	Travaux de reprise du déversoir au barrage Aleinweiher	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	74 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
	Travaux d'amélioration du déversoir au barrage Petit Neuweiher	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	-40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etudes d'amélioration de la connaissance des barrages	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	-17 400,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €
	Travaux d'optimisation des dispositifs d'auscultation des barrages	26 400,00 €	20 168,40 €	6 231,60 €	30 768,40 €	37 000,00 €	57 168,40 €
	Travaux d'optimisation des dispositifs topométriques des barrages	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	-30 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
	Travaux d'amélioration des dispositifs mécaniques des barrages	34 800,00 €	8 280,00 €	26 520,00 €	-4 520,00 €	22 000,00 €	30 280,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>104 536,76 €</b>	<b>295 463,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>295 463,24 €</b>	<b>400 000,00 €</b>

La réaffectation du montant de 295 463,24 € restant à réaliser en vertu des dispositions initiales de la convention de mandat se fait principalement au bénéfice de travaux de déversoir d'orage à l'Altenweiher, et conduit à abandonner ou réduire d'autres opérations insuffisamment prêtes (déversoir d'orage du Neuweiher, optimisation topométrique).

Cette nouvelle répartition à enveloppe constante doit faire l'objet, tout comme l'abandon de deux opérations et ce, conformément à l'article 2 de la convention, d'un avenant modifiant son annexe 1 portant sur l'affectation du montant global entre les différentes opérations.

Conformément à l'article 10.2 de la convention de mandat conclue, toutes les opérations maintenues devront s'achever en 2022. En conséquence, et au vu du volume des travaux encore à réaliser, aucune nouvelle convention de mandat ne sera conclue au titre de l'année 2022 sur de nouvelles opérations.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 modifiant l'annexe 1 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue avec Rivières de Haute-Alsace le 21 mai 2021, qui fixe la liste des opérations de maintenance semi-lourde sur les ouvrages hydrauliques du Haut-Rhin dont la Collectivité est propriétaire (Canal du Rhône au Rhin et barrages), dont la réalisation est confiée à Rivières de Haute Alsace par mandat gratuit au titre des années 2021 et 2022,
- de m'autoriser à signer cet avenant annexé au présent rapport,
- de préciser que les modifications apportées à l'annexe 1 de la convention précitée sont sans incidence sur l'enveloppe financière globale initiale affectée à l'exécution de ladite convention, qui reste fixée à 400 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY